

**L'importance d'une approche transfrontalière pour faire une priorité de la conservation de la biodiversité, de l'adaptation au changement climatique et de la gestion des risques dans le bassin du Río de la Plata**

CONSCIENT que le bassin du Río de la Plata est le deuxième plus grand bassin d'Amérique du Sud et abrite sur 3 300 000 km<sup>2</sup> plus de 100 millions de personnes en Argentine, en Bolivie, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay ;

NOTANT que ses trois principaux affluents, le Paraná, le Paraguay et l'Uruguay, sont alimentés par des cours d'eau de grande importance sur le continent, comme le Pilcomayo, le Bermejo, le Paraguay, l'Iguazú, le Negro, le Salado, le Carcarañá, le Gualeguay, l'Arapey et d'autres ;

NOTANT ÉGALEMENT que cette eau se déverse dans l'estuaire du Río de la Plata, où se sont développées des villes qui comptent plus de 13 millions d'habitants, soit plus de 10% de la population totale de la macrorégion ;

SACHANT que ce réseau complexe de rivières, de ruisseaux et de zones humides constitue le principal système de recharge de l'aquifère Guaraní, qui assure l'approvisionnement en eau potable d'une partie de la population susmentionnée, et constitue au cœur du continent une importante voie de migration pour les oiseaux de rivage du Néarctique ;

CONSIDÉRANT qu'en dépit des efforts entrepris en faveur de la conservation de la biodiversité de la région, ces zones renferment des écosystèmes très fragiles, et que compte tenu de la diversité des paysages bioclimatiques et de l'étendue du territoire, on dispose de connaissances insuffisantes sur la biodiversité ;

CONSCIENT que la partie supérieure du bassin du Río de la Plata présente un degré de fragmentation parmi les plus élevés au monde, en raison essentiellement du changement d'affectation des sols en faveur de l'agriculture et de l'élevage, ce qui constitue un moteur de changement dans les écosystèmes du bassin du Río de la Plata, en sus des effets de la variabilité climatique et de phénomènes extrêmes comme les inondations ou les sécheresses qui touchent de vastes territoires, écosystèmes et villes du bassin et qui accroissent la vulnérabilité des populations concernées, compte tenu par ailleurs du nombre élevé de petits barrages prévus ;

PRÉOCCUPÉ par l'impact sur la région d'activités d'extraction et de production de grande envergure et de l'augmentation croissante et inquiétante du taux de déforestation ; et

RAPPELANT la Recommandation 2.85 *Conservation du Moyen et du Bas Paraná* (Amman, 2000), la Recommandation 3.097 *Conservation du « Corridor de zones humides des berges fluviales de l'Argentine »* (Bangkok, 2004), les Résolutions 4.029 *Conservation et utilisation durable des ressources halieutiques dans le bassin du Río de la Plata* et 4.004 *Renforcer la présence institutionnelle de l'UICN en Amérique du Sud* (toutes deux adoptées à Barcelone, 2008), et la Résolution 5.070 *Initiative régionale pour les zones humides du bassin du Río de la Plata* (Jeju, 2012) ;

**Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :**

DEMANDE au Directeur général :

a. d'encourager les États d'Amérique du Sud à :

i. redoubler d'efforts pour évaluer les activités de conservation des écosystèmes du bassin du Río de la Plata, en réfléchissant à la rationalisation de l'utilisation des ressources et des moyens humains et en contribuant au développement durable ;

ii. freiner l'expansion rapide de l'agriculture industrielle au détriment des territoires autochtones, y compris ceux des peuples Ayoreó, qui vivent volontairement isolés, afin de préserver la conservation des fonctions écologiques dans le bassin du Río de la Plata et les avantages que procurent ses écosystèmes aux populations ;

iii. promouvoir des politiques de gestion des ressources transfrontalières en privilégiant une approche fondée sur les écosystèmes visant à utiliser les eaux transfrontalières de manière équitable, raisonnable et optimale, dans le respect des principes de « partage des avantages » et de « suppression des dommages dans le cadre de la responsabilité commune » ;

iv. faire en sorte que le corridor fluvial du Paraguay-Paraná demeure un système de référence mondial compte tenu de son écoulement naturel et du maintien de la connectivité des plaines inondables qu'il permet ;

v. prévoir un examen complet des projets de barrages dans le haut Pantanal, en tenant compte de leurs incidences possibles et de leur contribution à l'efficacité énergétique du réseau ;

vi. élaborer des stratégies visant à renforcer les capacités de la société civile et des gouvernements en gestion des écosystèmes aquatiques et de leurs écotones, ainsi que des villes, afin de favoriser l'autonomisation et le développement de communautés résilientes, dans un contexte marqué par le changement et la variabilité climatiques ;

vii. concevoir une approche intégrée de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation au changement climatique, et prendre des mesures visant à promouvoir la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques, l'adaptation des villes, la réduction des risques pour les populations vulnérables, en appliquant des solutions fondées sur la nature, une approche par bassin versant et des actions axées sur les écosystèmes, les villes et les populations vulnérables ; et

viii. faire de l'augmentation du nombre d'aires protégées une priorité au sein de différentes institutions juridiques, en s'appuyant sur la participation des jeunes et des femmes, considérés comme élément fondamental de la mise en œuvre des mesures prévues et comme piliers de la culture des populations du bassin du Río de la Plata ;

b. d'exhorter les organisations internationales et les programmes des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à privilégier les solutions axées sur l'extrême fragilité et la détérioration des écosystèmes du bassin du Río de la Plata et à établir et/ou favoriser des programmes communs intégrant des actions pour la consolidation des connaissances et la conservation de ces écosystèmes et pour le renforcement des communautés ; et de favoriser par ailleurs la création d'une plateforme interinstitutionnelle et transfrontalière visant à assurer la surveillance socio-environnementale du bassin à l'aide d'indicateurs normalisés et de rapports fiables et réguliers sur l'état de l'intégrité des écosystèmes ; et

c. de demander au Bureau régional de l'UICN pour l'Amérique du Sud et aux Commissions compétentes de promouvoir l'organisation de manifestations régionales, avec la participation de Membres et de spécialistes, afin de mieux cerner la complexité des systèmes indispensables au maintien de la vie et la fragilité du bassin du Río de la Plata.